

# CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENTHOD

Séance du mardi 8 mai 2012 à 20h30  
Mairie – salle du Conseil

## PROCES-VERBAL

- Présidence :** M. Wolfgang HONEGGER
- Présents :** Mme Anne BOADA  
Mme Carol BORLOZ-NEUFFER  
M. Christophe FAVRE  
M. Georg FEYER  
M. Jean-Pierre GUEX  
Mme Isabelle ISCH  
M. Philippe LAGRANGE  
Mme Marie-France MUTILLOD  
M. Marco REALINI  
M. Georges RYCHNER  
Mme Fabienne UDRY  
M. Viken VARTZBED
- Assistent :** M. François MAZENOD, Maire  
M. Andreas BAUMGARTNER, Adjoint  
M. Michel STALDER, Adjoint
- Excusés :** M. Jean KELLER  
Mme Erika MOTTIER  
Mme Anne-Claude SEMON  
Mme Elisabeth STALDER

### Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 3 avril 2012
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
4. Rapport du vérificateur des comptes
5. Approbation des crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir (délibération)
6. Approbation des comptes 2011 (délibération)
7. Projet de résolution relative au projet de plan directeur communal des chemins pour piétons
8. Mérite Commune de Genthod
9. Propositions de la Mairie
10. Propositions individuelles et questions

Le Président ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil municipal.

### **1. Approbation du procès-verbal du 3 avril 2012**

Mme BOADA demande, page 91, de rectifier la phrase de M. MAZENOD comme suit : « Les communes de Pregny-Chambésy et Grand-Saconnex subissent fortement ces nuisances. »

**Le procès-verbal est approuvé par 9 voix pour et 3 abstentions**

### **2. Communications du Bureau du Conseil municipal**

M. HONEGGER donne lecture de la lettre de remerciements de Mme Elisabeth STALDER aux conseillers municipaux pour leurs messages et gestes appréciés.

### **3. Communications de la Mairie**

M. MAZENOD informe :

#### **Production fiscale**

En réponse à la demande de Mme UDRY, lors du Conseil municipal du 3 avril 2012, concernant la production fiscale 2012, les prévisions des recettes fiscales sont actuellement de Fr. 2'000'00.00 pour les personnes morales et de Fr. 6'079'500.00 pour les personnes physiques. Le budget 2012 a été fait sur la base de Fr. 2'000'000.00 pour les personnes morales et de Fr. 6'724'375.00 pour les personnes physiques.

#### **Départ de la secrétaire générale**

La soirée festive pour le départ à la retraite de Mme Bernadette BACCELLI, secrétaire générale, aura lieu le jeudi 14 juin à la salle communale. Une invitation parviendra aux Conseillers municipaux en temps utile, mais il est d'ores et déjà demandé de réserver cette date.

#### **Migration de l'épicerie dans le bâtiment C du nouveau centre communal**

Plusieurs séances de travail ont eu lieu dans le but de combiner l'épicerie à un espace tea-room et à l'agence postale. De nombreuses idées pour attirer la clientèle sont en cours d'étude. Le business plan a été élaboré. Afin de maximiser les chances de ce projet, un sondage sous forme de questionnaire sera envoyé à la population pour s'assurer de la volonté des habitants de soutenir cette exploitation.

#### **Local du sauvetage de Bellevue-Genthod (Port Gitana)**

Le projet de convention est prêt. Les représentants de deux communes – Collex-Bossy et Pregny-Chambésy – sont intéressés à rejoindre les partenaires existants à un pourcentage qui devra être confirmé par les Conseils municipaux respectifs. La section du sauvetage invite les élus des quatre communes concernées à une soirée de présentation des activités et d'une démonstration de sauvetage le mercredi 23 mai à 19h30. Enfin la dalle existante du bâtiment doit être sécurisée. Les travaux sont urgents. Un devis de Fr. 5'424.00 doit recevoir l'accord des deux communes. Malgré la décision de la commission des bâtiments de ne pas engager de frais pour ce local avant la délibération, et au vu de l'urgence et de la sécurité à assurer, il donne son accord afin de prévenir tout accident dramatique.

M. STALDER communique

### **Plan directeur cantonal**

Des communes ont accepté ce plan directeur cantonal et d'autres l'ont refusé. Une deuxième consultation aura lieu en tenant compte des vœux des premiers intervenants et se fera d'une manière plus consensuelle. Aucune date n'est encore fixée.

### **Projet « Convergence » : regroupement SIS et SSA**

L'objectif de ce projet est de remplacer la caserne SIS (Service incendie et secours) aux Asters et de l'insérer à celle du SSA (Service de secours aérien), à l'Aéroport, dans une seule et même entité dans la Halle 7. Le projet avance bien, restent à régler l'harmonie salariale et les horaires de travail.

### **Thermographie aérienne**

Suite à la réalisation d'une thermographie aérienne de l'ensemble du canton, les résultats seront prochainement accessibles sur le site du Cadastre. Cette opération, menée par l'Etat de Genève et l'Association des communes genevoises (ACG), permet de visualiser le rayonnement thermique des toitures. L'interprétation des images n'étant pas aisée pour les non-spécialistes, l'Etat offre aux propriétaires des conseils personnalisés à un tarif préférentiel. Des éco-conseillers ont été formés pour apporter une expertise globale sur les actions permettant d'améliorer l'efficacité énergétique d'un bâtiment et d'en réduire les frais de chauffage. L'éco-conseil peut se dérouler selon deux variantes : dans un lieu « externe » (chez l'éco-conseiller ou autre) ou chez le propriétaire. L'Etat participe aux coûts de ces analyses. Si l'éco-conseiller se déplace, le coût se monte à Fr. 325.00, dont l'Etat rembourse Fr. 225.00 au propriétaire. Si ce dernier se déplace chez l'éco-conseiller, il lui en coûtera Fr. 225.00, dont Fr. 175.00 seront pris en charge par l'Etat. En outre, cette opération permettra d'évaluer la capacité d'un toit à recevoir des panneaux solaires. Des tous ménages vont être distribués prochainement à la population.

### **Antenne médico-pédagogique**

En 2010, le Conseil municipal avait supporté une pétition pour rouvrir une antenne médico-pédagogique à Versoix. Grâce à l'engagement de l'Etat, ce projet va se concrétiser. Quatre postes à plein temps ont été débloqués, dont un de pédopsychiatre. Reste encore à trouver des locaux. La consultation de base se fera toujours à la rue de Lausanne, mais le suivi des enfants pourra se poursuivre à Versoix.

M. BAUMGARTNER informe

### **Trottoir chemin des Limites**

Les travaux avancent bien et sont suivis par la commune de Bellevue. La Mairie a commandé la pose d'un banc, environ à mi-chemin, qui sera à la charge de la commune de Genthod. Les travaux entrepris lors de la précédente législature sur la route du Creux-de-Genthod laissent apparaître un dépassement de Fr. 18'051.00 dû à la pose d'un tube pour le Téléréseau, non prévu. Cette facture sera prise sur le compte 2012.

### **Campagne Info radars**

Suite aux contrôles effectués dans les semaines 14 et 15, la Mairie a reçu les vitesses maximales des routes de Malagny (dans les deux directions) et de Valavran (direction Bellevue). Celles-ci s'élèvent à 85 et 93 km/h. La Mairie a transmis les données à la police avec les heures concernées pour effectuer des contrôles radar.

## **4. Rapport du vérificateur aux comptes**

Mme UDRY lit le rapport de l'Organe de révision, la Fiduciaire Edmond FAVRE, au Conseil municipal, daté du 26 avril 2012.

« En notre qualité d'organe de révision de votre Commune, au sens de l'article 56 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes, nous avons vérifié les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil administratif alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes puissent être constatées avec une assurance raisonnable.

Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages.

Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la législation en vigueur.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous seront soumis.

Michel Favre, expert réviseur agréé, et Stanley Kumar, réviseur agréé. ».

## **5. Approbation des crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir (délibération)**

M. HONEGGER explique que tous les dépassements, au courant de l'année, doivent être approuvés et toutes les dépenses inférieures ne sont pas prises en considération. Il faut dès lors délibérer sur les dépassements, tous présentés en annexe de la délibération.

*Délibération*

*Vu les articles 30, al. 1, lettre d) et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, Vu que la commission des finances du 24 avril 2012 a préavisé favorablement les comptes à l'unanimité, le Conseil municipal décide*

- 1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2011 pour un montant total de Fr. 1'210'900.14 selon le compte de fonctionnement 2011,*
- 2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.*

**Mise au vote, cette délibération est approuvée à l'unanimité.**

M. GUEX remercie l'Exécutif pour avoir transmis le document des excédents.

## **6. Approbation des comptes 2011 (délibération)**

Mme UDRY présente les comptes, préparés par M. KELLER, excusé à la séance.

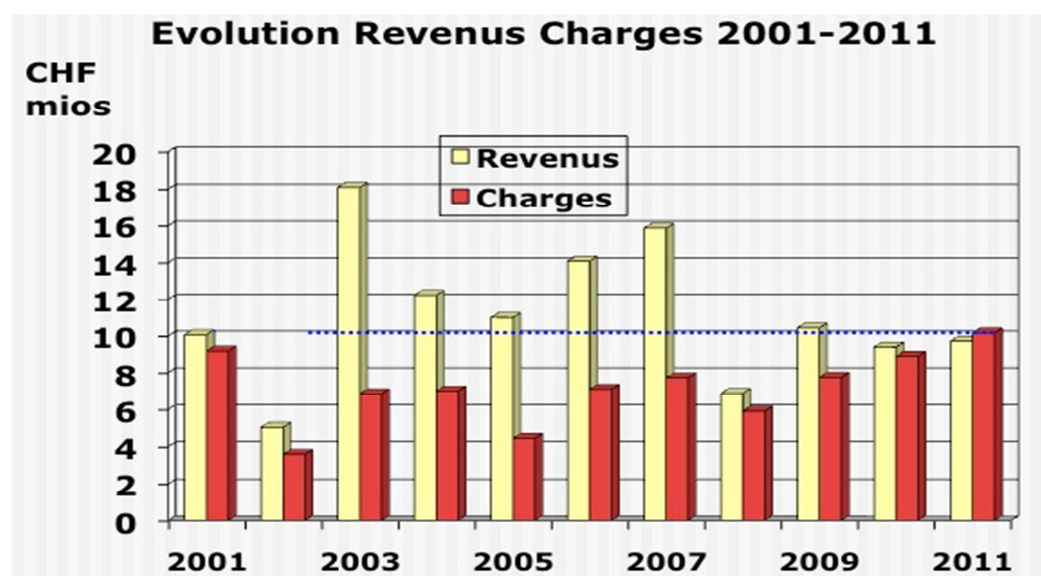
Comparaison charges et revenus 2010-2011

	2010	2011
<b>Charges</b>		
Charges de fonctionnement	7'123'283	7'989'142
Amortissements	1'759'519	2'213'170
Ajustement des provisions		-40'903
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>8'882'802</b>	<b>10'161'409</b>
<b>Revenus</b>		
Impôts	8'259'690	8'521'102
Autres recettes	1'126'980	1'188'895
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>9'386'670</b>	<b>9'709'997</b>
<b>RESULTAT NET AU BILAN</b>	<b>503'868</b>	<b>-451'412</b>

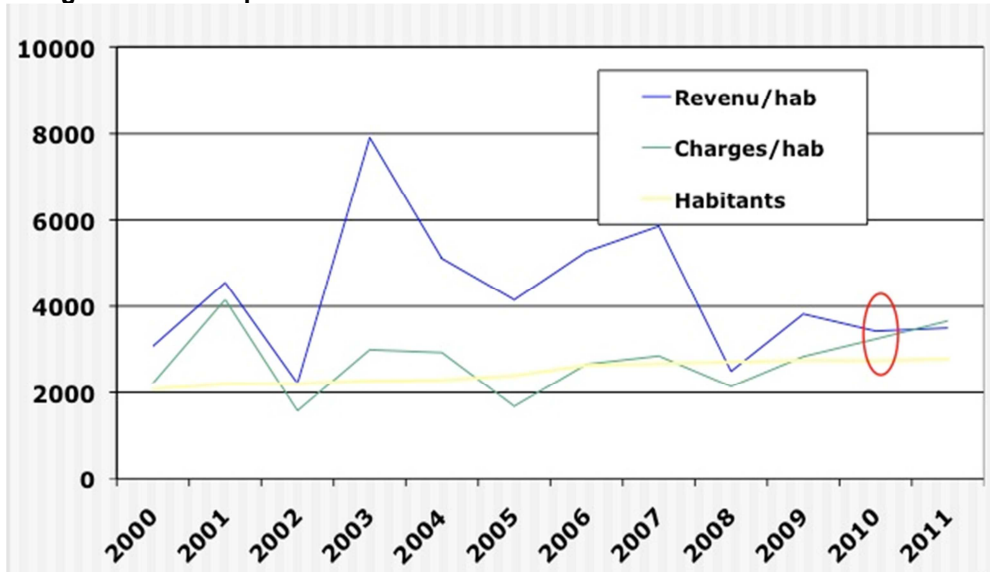
Charges de fonctionnement par rapport au budget 2011

En CHF '000	Budget 2011	Réalisé 2011	Var	%
0 -Administration	1660	1982	↗	+19%
1 -Sécurité publique	367	295	↘	-20%
2 - Enseignement et formation	587	577	→	-2%
3 -Culture et loisirs	1648	1679	↗	+2%
5 -Prévoyance sociale	724	676	↘	-7%
6 -Trafic	1108	1016	↘	-8%
7 -Protection et amén env	948	872	↘	-8%
<b>Sous-total</b>	<b>7042</b>	<b>7097</b>	↗	<b>+8%</b>

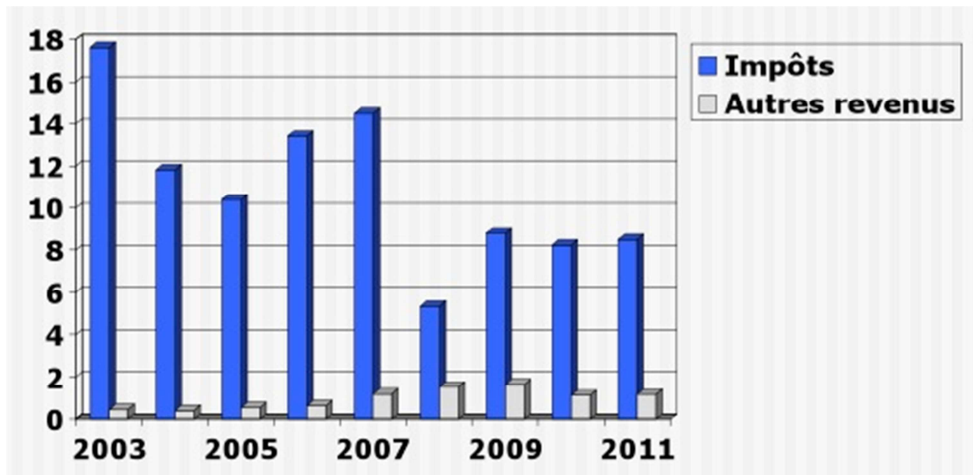
Compte de fonctionnement : évolution sur 10 ans



Charges et revenus par habitant 2000-2011

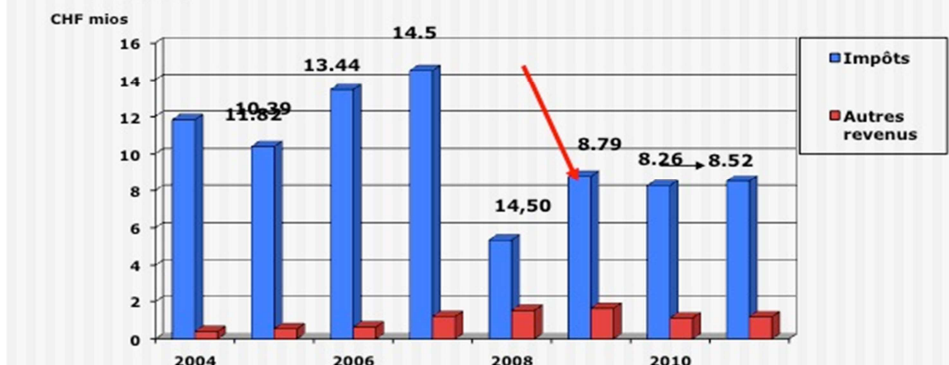


Analyse des revenus : tableau no 1



Analyse des revenus : tableau no 2

■ Les revenus de l'impôt restent stables sur les 3 dernières années, en forte baisse depuis 2008



### Analyse du bilan

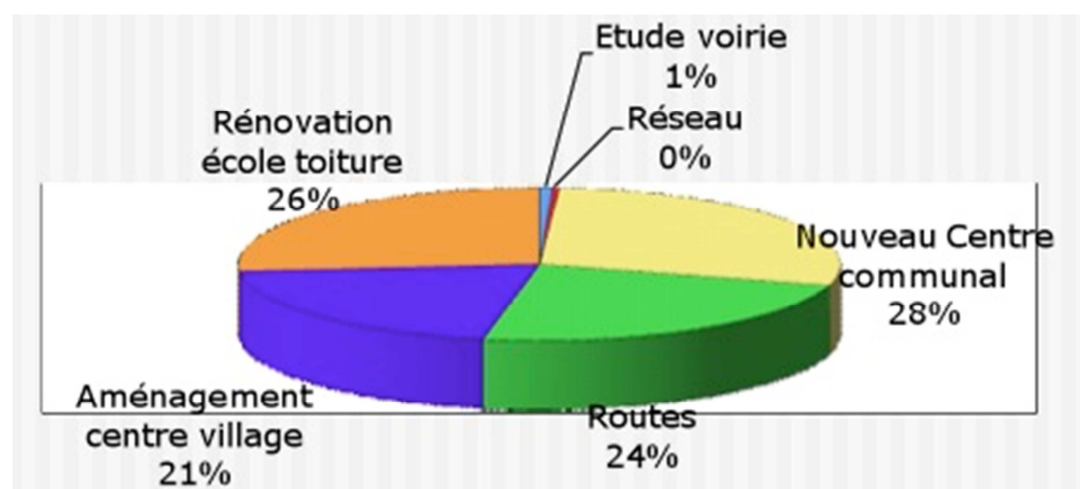
En CHF mios	2007	2008	2009	2010	2011
Patrimoine financier	66.5	63.8	65.2	65.5	65.4
Patrimoine administratif	16.4	19.0	20.6	21.2	21.3
<b>Total de l'actif</b>	<b>82.9</b>	<b>82.8</b>	<b>85.8</b>	<b>86.7</b>	<b>86.7</b>
Fonds étrangers	8.8	7.7	8.1	8.5	8.9
Fonds propres	74.1	75.1	77.7	78.2	77.8
<b>Total du passif</b>	<b>82.9</b>	<b>82.8</b>	<b>85.8</b>	<b>86.7</b>	<b>86.7</b>

### Cash-flow

En CHF '000	2008	2009	2010	2011
Investissements nets	4'414	3'767	2'218	2'552
Excédent/ (insuffisance) de financement	(1'645)	1'059	45	(339)
<b>Autofinancement</b>	<b>2'769</b>	<b>4'826</b>	<b>2'263</b>	<b>2'213</b>

### Investissements

Les investissements nets en 2011 se sont élevés à Fr. 2'63 millions.



### Commentaires

- Les charges ont augmenté par rapport à 2010 et par rapport au budget, essentiellement à cause des investissements.
- Les recettes fiscales sont stables.
- Le bilan de la Commune reste sain, les fonds étrangers représentent environ 10% du total du bilan.

### Conclusion

- La Commune de Genthod reste tributaire des rentrées fiscales qui pourraient diminuer ces prochaines années.
- La trésorerie permet d'envisager l'avenir sereinement.
- La Commune est en pleine phase d'investissement.

M. GUEX prend la parole au nom du GIG :

*« Le 9 novembre 2010, les 6 membres du GIG, majoritaires ce soir-là, acceptaient un budget 2011 déficitaire avec un montant aux charges de 8.55 millions et de 7.35 millions aux revenus montrant ainsi un excédent de charges de l'ordre d'un million deux.*

*Ce soir-là, les membres du GIG, qui avaient précédemment appris à l'Exécutif que, selon les termes de la LAC - article 77.2 - on pouvait adopter un budget déficitaire, n'ont pas proposé d'augmenter le taux des centimes additionnels.*

*Ce budget refusé par la Surveillance des communes, a donné lieu à un conseil extraordinaire le 11 janvier 2011 qui a annulé la délibération et a été réajusté à un montant aux charges de Fr. 9'780'000.00 et de Fr. 8'110'000.00 aux revenus montrant ainsi un excédent de charges de l'ordre de Fr. 1'670'000.00.*

*Le 9 novembre, les membres du GIG rendaient attentifs les autres conseillers que le poste "honoraires et prestations de service" dépassait la masse salariale et que si les recettes régressaient, le maintien du taux de 25 cts serait à reconsidérer. Le 11 janvier, Gérald MOTTIER signalait que, "selon le plan financier remis au DIM, il faudrait relever le centime additionnel en 2014".*

*Quant est-il au moment d'accepter les comptes ?*

*Les liquidités de la Commune sont de l'ordre de Fr. 30'000'000.00, les charges s'élèvent à Fr. 10'160'000.00 et les recettes à Fr. 9'700'000.00, soit un excédent de charges de Fr. 450'000.00.*

*On constate ainsi un différentiel de l'ordre de 3.9% pour les charges et de 19.6% pour les recettes.*

*L'augmentation des recettes, supérieure à celle des charges, induisant un excédent de charge inférieur aux 30% des prévisions (Fr. 450'000.00 au lieu de Fr. 1'600'000.00), la situation peut être considérée comme positive.*

*Il faut cependant considérer que le montant des amortissements va continuer d'augmenter et que les recettes, ces dernières années difficilement prévisibles, pourraient stagner, voire temporairement régresser.*

*Il en résulterait une situation paradoxale qu' "assis sur un coussin rempli d'or" la commune de Genthod doive, pour financer les amortissements de bâtiments payés cash, augmenter le taux des centimes additionnels.*

*Considérant qu'avec un déficit environ trois fois plus faible que les prévisions et des liquidités confortables, Les élus du GIG indiquent qu'ils acceptent les comptes 2011.*

*Ils souhaitent cependant demander que soit effectuée une étude sur la pérennité de la situation financière.*

*En particulier pour déterminer s'il existe une possibilité d'utiliser le disponible de la fortune pour couvrir les charges - dépenses ou amortissement - et éviter l'incidence de l'augmentation du montant des amortissements sur la fixation du taux des centimes additionnels. ».*

M. MAZENOD rappelle que le budget 2011 a été établi sur des prévisions d'encaissement pour les personnes morales qui n'étaient que de Fr. 407'000.00. Cela a été ensuite corrigé à Fr. 2'000'000.00. Le budget 2012 a été établi selon des prévisions de recettes fiscales (personnes physiques et personnes morales) de Fr. 8'724'375.00. Au vu des prévisions de recettes 2012 de Fr. 8'079'500.00, il faudra être prudent sur les dépenses. Présenter un budget déficitaire est possible, mais en présentant un plan financier



de retour à l'équilibre. Le Service de la Surveillance des communes est très vigilant à ce sujet. Pour l'exercice en cours (2012), chaque président de commission recevra début juin et début septembre un extrait du Grand livre. L'Exécutif se fait un devoir d'économiser et de trouver des solutions en renégociant d'anciens contrats. Une préoccupation sera à moyen terme l'assiette fiscale. Le président de la commission des finances, M. KELLER, partage le même souci sur ces rentrées. Genthod est une commune en situation confortable, et en cas de nécessité, il est possible de puiser dans le capital. La loi veut que tout engagement pour le patrimoine administratif (Mairie, bâtiments nécessaires aux opérations d'une commune) soit amorti. Par contre pour le patrimoine financier, l'amortissement n'est pas nécessaire. La dépense est inscrite directement au bilan. C'est le cas de la Maison du Pressoir. Les canalisations des Troiselles vont aussi peser sur les comptes et il est prévu des investissements échelonnés. Tout dépassement de dépenses doit faire l'objet d'une délibération. Pour l'exercice 2011, l'ensemble des dépassements est de Fr. 1'200'000.00. Pour 2010, il était de Fr. 2'400'000.00. Les dépassements de budgets mineurs sont compréhensibles, les importants sont à expliquer. L'Exécutif a le souci d'être au plus juste avec les deniers publics.

M. GUEX indique que le vrai dépassement est d'environ Fr. 400'000.00, puisqu'il a été voté Fr. 9'800'000.00 et on est à Fr. 1'016'000.00. La LAC permet des amortissements extraordinaires et l'on peut prévoir un déficit inférieur aux amortissements. Il demande d'étudier la question d'un amortissement extraordinaire du Centre communal sur l'an prochain, ce qui permettrait de diminuer le montant des amortissements.

M. MAZENOD répond que l'amortissement doit être budgété et obtenir l'accord du CM. Un projet de nouvelle loi, que l'on appelle réserve conjoncturelle, est une garantie de déficit. Si cette loi entre en vigueur, ce serait une alternative.

M. GUEX ajoute que cette situation est paradoxale. Genthod n'emprunte pas pour construire et les amortissements sont des écritures virtuelles. La charge sera simplement diminuée.

Mme UDRY intervient au nom du PDC :

*« Les comptes 2011 de Genthod bouclent sur un négatif important, expliqué. Si une Commune comme la nôtre doit pouvoir faire des investissements anticycliques, en période de crise, elle doit également veiller à maintenir un équilibre. En effet, la Suisse est particulièrement préservée des conséquences de la crise économique mondiale au stade actuel, le taux de chômage et les charges sont contenues, et le PDC demande à ce que la Commune ne se mette pas en situation difficile. Si le pouvoir d'achat de la population est en constante diminution depuis plusieurs années, les difficultés sont à venir. Il s'agirait donc de veiller à ne pas devoir augmenter le centime additionnel dans les années difficiles qui nous attendent.*

*Le groupe PDC demande donc à ce qu'un frein à de nouveaux investissements soit mis, car les amortissements grèvent notre budget de manière importante actuellement. Le tableau des amortissements montre que nous allons avoir des difficultés à boucler aussi bien les budgets que les comptes dans les prochaines années, tout en maintenant un service nécessaire à nos communiens. Alors, aussi bien les investissements engagés tant pour la rénovation de l'école que pour le Centre communal sont justifiés, aussi bien aucun dépassement ne doit se produire et tout investissement autre doit dorénavant être réfléchi et discuté de manière serrée. Les dépenses doivent avoir été budgétisées.*

*Enfin, nous devons nous garder une marge de manœuvre financière, car si la situation économique et de l'emploi se dégrade en Suisse à l'avenir, il faudra alors envisager des investissements, anticycliques, que nous devons privilégier dans le patrimoine financier plutôt que dans le patrimoine administratif, tout en répondant aux besoins de la population.*

*Nous nous devons de contenir des crédits supplémentaires et tenir très rigoureusement nos budgets. Le groupe PDC demande d'étudier ce qui pourrait, dans le patrimoine administratif, passer au patrimoine financier.*

*Parallèlement, le groupe PDC demande à ce que soient améliorées et optimisées aussi bien la gestion immobilière que, et surtout, la gestion de la fortune économique de Genthod.*

*Nous acceptons les comptes 2011, mais soulignons notre inquiétude, et ne serons pas d'accord d'épuiser la fortune mise en réserve durant les bonnes années, alors que la situation économique est encore relativement favorable. ».*

M. HONEGGER indique que, côté bâtiments, il y a une possibilité que la Mairie va réaliser: séparer le bâtiment communal du bâtiment C (mis en patrimoine financier) pour un montant équivalent à environ Fr. 2'000'000.00. Il rappelle que le local du sauvetage ainsi que la crèche intercommunale nécessiteront des dépenses.

*Délibération*

*Vu le compte administratif pour l'exercice 2011 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,*

*Vu le compte rendu financier pour l'exercice 2011 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département du territoire,*

*Vu le rapport de la commission des finances du 24 avril 2012 qui a préavisé favorablement à l'unanimité,*

*Vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, le Conseil municipal décide :*

1. *D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2011.*
2. *D'approuver le compte de fonctionnement 2011 pour un montant de Fr. 10'161'409.25 aux charges et de Fr. 9'709'996.72 aux revenus, l'excédent de charges s'élevant à Fr. 451'412.53.*
3. *D'approuver le compte d'investissement 2011 pour un montant de Fr. 4'237'171.76 aux dépenses et de Fr. 1'685'528.95 aux recettes, les investissements nets s'élevant à Fr. 2'551'642.81.*
4. *D'approuver le financement des investissements nets de Fr. 2'551'642.81 par l'autofinancement au moyen de la somme de Fr. 2'213'170.35 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, le solde de Fr. 338'472.46 étant financé par les réserves inscrites au bilan.*
5. *D'approuver la diminution de la fortune s'élevant à Fr. 451'412.53 représentant l'excédent de charges du compte de fonctionnement 2011.*
6. *D'approuver le bilan au 31 décembre 2011 totalisant à l'actif un montant de Fr. 86'766'400.20 qui se compose de :*

<i>- Patrimoine financier (natures 10 à 13)</i>	<i>Fr. 65'434'019.06</i>
<i>- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)</i>	<i>Fr. 21'332'381.14</i>
<i>- Avances aux financements spéciaux (nature 18)</i>	<i>Fr. 0.00</i>
<i>- Découvert (nature 19)</i>	<i>Fr. 0.00</i>

<i>Total de l'actif</i>	<i>Fr. 86'766'400.20</i>
-------------------------	--------------------------

*Et au passif un montant de Fr. 86'766'400.20 qui se compose de :*

<i>- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)</i>	<i>Fr. 369'798.34</i>
<i>- Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)</i>	<i>Fr. 0.00</i>
<i>- Engagements envers des entités particulières (nature 23)</i>	<i>Fr. 344'871.40</i>
<i>- Provisions (nature 24)</i>	<i>Fr. 3'419'787.31</i>
<i>- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)</i>	<i>Fr. 4'796'342.12</i>
<i>- Fortune nette (nature 29)</i>	<i>Fr. 77'835'601.03</i>

<i>Total du passif</i>	<i>Fr. 86'766'400.20</i>
------------------------	--------------------------

*Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2011 à Fr. 0.00.*

**Mise au vote, cette délibération est approuvée à l'unanimité**

**7. Projet de résolution relative au projet de plan directeur communal des chemins pour piétons**

Mme UDRY rappelle que la commission a travaillé plus de deux ans sur ce plan avec l'appui de M. Marchand, mandaté pour cette tâche. Ce projet a suivi un processus administratif, élaboration par la Commune, soumis aux services de l'Etat, mis en consultation publique, puis retour au Conseil municipal de Genthod, c'est la résolution de ce soir, puis adoption par le Conseil d'Etat. Elle se dit néanmoins surprise, qu'en sa qualité de présidente de la commission de l'aménagement, elle n'ait pas été informée par la Mairie du retour de l'Etat. Ce document est donc soumis à l'approbation du Conseil municipal.

M. FAVRE regrette, d'apprendre qu'il faut voter sur un projet de résolution sans avoir eu le temps d'analyser le plan. Il a, comme les autres élus, reçu ce document important de 187 pages, seulement lundi. Il lui sera donc difficile de se prononcer ce soir. Néanmoins, en le survolant, il trouve son contenu intéressant et bien fait. Il souhaite, concernant l'appel d'offres de la Petite-Voie, que soient joints aux courriers faits aux mandataires, des extraits de la page 54 à la page 57 concernant ce périmètre.

M. REALINI regrette aussi l'arrivée trop tardive de ce document qu'il n'a pas eu le temps de lire. Il demande des explications sur ce qui va changer, en gros, à Genthod.

Mme UDRY répond que Genthod a mandaté un bureau d'études pour la rédaction du document, en collaboration avec la commission. Il a trouvé que notre Commune était extrêmement bien desservie et de très haute qualité en matière de trottoirs et de chemins. Il a mis en évidence des nœuds de grande difficulté et mettant en danger les piétons, comme la sortie du parc Lullin, pour regagner le chemin des Rousses. Des propositions ont été faites. Elle note qu'elle va reprendre ce plan en commission de l'aménagement et tissu économique pour le présenter aux nouveaux conseillers municipaux.

*Résolution*

*Vu la volonté des autorités communales d'adoindre, au plan directeur communal adopté par le Conseil municipal par une résolution le 2 octobre 2007 et validé par arrêté du Conseil d'Etat le 9 janvier 2008, un plan directeur des chemins pour piétons,*  
*vu le projet de plan directeur communal des chemins pour piétons, établi par le Bureau DeLaMa Sàrl, urbanisme et aménagement du territoire, mandataire de la Commune de Genthod,*  
*vu les propositions formulées par la commission de l'aménagement du territoire de sa séance du 1<sup>er</sup> février 2010, et la présentation du projet par le Bureau DeLaMa à ladite commission les 27 avril 2010 et 28 mars 2011,*  
*vu les pré-consultations avec l'Office de l'urbanisme (DCTI) durant toute l'étude,*  
*vu l'enquête publique No 29'804 effectuée du 30 mai 2011 au 29 juin 2011, lors de laquelle aucune opposition n'est parvenue au DCTI,*  
*vu la conformité du projet au regard des directives et exigences formulées par les instances cantonales et fédérales, attestée par l'Office de l'urbanisme et avec l'aval du Conseiller d'Etat chargé du DCTI en date du 22 février 2012,*  
*vu la loi d'application de la loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre du 4 octobre 1985 et sa loi cantonale d'application (L 1 60) du 4 décembre 1998,*  
*et sur proposition de la Mairie, le Conseil municipal décide*

1. De préavis favorablement le projet de plan directeur communal des chemins pour piétons, versions mars 2011.
2. De prier M. le Maire de transmettre ce projet au Conseil d'Etat en lui demandant d'engager la procédure prévue par la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 4 juin 1987.

**Mise au vote, cette résolution est approuvée par 10 voix pour et 2 abstentions**

## **8. Mérite Commune de Genthod**

M. STALDER présente M. Patrick JACOT pour recevoir le mérite 2012. Fondateur du COR (Centre ornithologique de réadaptation), installé dans la commune, c'est un homme investi qui remplit sa mission spécifique et unique. On ne dissocie pas le COR de Genthod, M. JACOT met ainsi en exergue la commune.

Mme MUTILLOD confirme le dévouement sans faille de M. JACOT, malgré qu'il soit débordé par de nombreuses demandes de sauvetage dans le canton.

**Mise au vote, la proposition de décerner le Mérite Commune de Genthod à M. JACOT est approuvée par 8 voix pour et 4 abstentions.**

## **9. Propositions de la Mairie**

### **Épicerie : questionnaire à la population**

M. MAZENOD demande que soit élaboré un projet de questionnaire par une commission intéressée. Il souhaite également que les conseillers municipaux se prononcent sur le sujet.

Mme UDRY apprécie que M. le Maire demande aux conseillers municipaux leur avis et demande ce qu'il advient de la Poste.

M. MAZENOD indique qu'il a été décidé de créer une agence postale. Les négociations sont en cours avec la Poste. Il rappelle que le critère du chiffre d'affaires n'est aujourd'hui plus retenu. Mais pour pouvoir la maintenir, il faut néanmoins l'utiliser pour, notamment, affranchir son courrier, acheter des timbres ou faire acheminer des colis. Le business plan, présenté par Mme MAAG et M. BURKHARDT, neutralise les recettes et les coûts engendrés par la poste. Les horaires d'ouvertures sont également optimisés, ce qui est favorable. La Mairie doit savoir de quelle manière elle va soutenir – financièrement - ce projet unique. Il rappelle une ancienne pétition munie de 400 signatures pour maintenir l'épicerie. Aujourd'hui, il n'y a pas 400 clients. Il est dès lors essentiel de connaître les besoins et les attentes de la population via ce questionnaire.

M. REALINI demande ce que l'agence postale représente en m2.

M. MAZENOD répond très peu. Il existe une configuration type.

Mme MUTILLOD demande s'il est prévu un déficit.

M. MAZENOD précise qu'il est encore en tractations avec Mme MAAG et M. BURKHARDT. Mais il pourrait être envisagé d'éponger un éventuel déficit à la fin de l'année.

M. HONEGGER dit que la commission des bâtiments continue à travailler sur le business plan. Il demande quelle commission se charge de l'élaboration de ce questionnaire.

Mme BOADA, présidente de la commission sociale, dit avoir déjà travaillé avec les membres de sa commission sur le cahier des charges de l'épicerie. Elle se propose de prendre le dossier, conjointement avec la commission aménagement du territoire et tissu économique.

M. HONEGGER la remercie et suggère que le questionnaire soit prêt pour être envoyé à la population mi-juin.

## 10. Propositions individuelles et questions

### Délai de convocation des commissions

M. RYCHNER demande s'il est possible, au vu de certaines séances convoquées à relativement court terme, de prévenir préalablement les conseillers municipaux, afin de pouvoir s'organiser.

M. MAZENOD répond que tout va être fixé dans le nouveau Règlement.

### Poste : pétition

M. RYCHNER signale l'existence d'une pétition intéressante sur les services publics.

### Site internet de la commune

M. GUEX prend la parole :

*« Comme l'a fait déjà remarquer M. REALINI, le site de la commune a été rajeuni et présente une arborescence, à première vue, plus conviviale.*

*Pour le contenu, l'amélioration est moins évidente. On n'y trouve les procès-verbaux du Conseil municipal qu'après un parcours peu évident et le Conseil municipal y est présenté comme un organe consultatif pour l'exécutif dont il préavise les délibérations.*

*Je cite in extenso : « Le Conseil municipal contrôle la gestion d'une commune. C'est un organe consultatif pour l'Exécutif communal, élu également pour quatre ans. Les prérogatives principales du Conseil municipal sont le vote du budget annuel, des crédits et emprunts de la commune, les préavis des délibérations de l'Exécutif.*

Que dit la LAC ?

Art. 29 Fonctions délibératives et consultatives

<sup>1</sup> Le Conseil municipal exerce des fonctions délibératives et consultatives.

<sup>2</sup> Les fonctions délibératives s'exercent par l'adoption de délibérations soumises référendum, etc.

<sup>3</sup> Les fonctions consultatives s'exercent sous la forme de résolutions, d'avis ou de propositions non soumis référendum.

Art. 30 Fonctions délibératives

1 Le Conseil municipal délibère sur les objets suivants :

f) le compte de fonctionnement, le compte d'investissement, le financement des investissements, le compte de variation de la fortune, le bilan et le compte rendu financier annuel;

Et c'est l'Exécutif qui :

Art. 48 Compétences du conseil administratif, du maire et des adjoints

*Le conseil administratif, le maire, après consultation de ses adjoints ou un adjoint dans le cadre de ses fonctions déléguées au sens de l'article 44, sont chargés, dans les limites de la constitution et des lois :*

b) de soumettre au Conseil municipal les projets de délibération;

d) de présenter au Conseil municipal 2 semaines au moins avant la délibération, le compte de fonctionnement, le compte d'investissement, le compte de variation de la fortune et le compte rendu financier qui doit contenir le bilan et les tableaux demandés par le département chargé de la surveillance des communes (ci-après : le département);

g) d'exécuter les délibérations du Conseil municipal;

*Le Conseil contrôle-t-il la gestion ou les comptes de la commune ?*

*Le Conseil est-il décisionnaire et c'est l'Exécutif qui exécute ou, après consultation du Conseil, l'Exécutif est-il libre de décider ce qui lui semble juste ?*

*Les prérogatives du conseil - 26 cas de fonctions délibératives - sont-elles classables ? La fixation du taux des centimes additionnels ou l'adhésion à un groupement intercommunal sont-ils moins important que le budget ?*

*Les délibérations sont-elles "de l'Exécutif" ou résultent-elles du travail en commissions ? Le Conseil ne se charge-t-il que de les préavisier ?*

*Les réponses à ces questions me semblant évidentes, je les transmets au bureau pour que celui-ci fasse le nécessaire pour que le chapeau présente la fonction et les tâches du conseil correspondent sincèrement à la réalité légale. ».*

*Quant au règlement communal, et la réunion du 14 mai, voici les questions qui me semblent importantes dont les réponses m'apparaissent comme un préalable à la réunion du 14 mai.*

- *Qui est responsable du règlement communal ?*
- *Nous avons reçu la version 5.  
Le Bureau s'est-il prononcé sur les versions précédentes ?*
- *La convocation a été envoyée par le secrétariat sous forme de courriel.  
Qui l'a convoquée ?*
- *Sur le plan de la séparation des pouvoirs, Mme MATHEY-DORET estime-t-elle normal que ce soit l'Exécutif qui initie sous sa propre autorité le nettoyage du règlement du Conseil ?*
- *Pour ne pas faire 17 fois le même travail de comparaisons entre les deux textes, quels sont les articles subsidiaires ou complémentaires à la LAC. ».*

M. MAZENOD rappelle la présentation de révision du règlement. Le Conseil n'a pas voulu créer une commission ad hoc et l'a mandaté pour le retravailler avec Mme MATHEY-DORET. Concernant la duplication avec la LAC, le règlement du Conseil municipal sera pérenne, et cette répétition facilite la compréhension. Pour cette version no 5, des points plaisent et d'autres moins. Il a gardé ce qui semble intéressant tout en anticipant des questions. Il s'agira, ensuite, d'avoir une discussion ouverte.

### **Genthod Info**

M. GUEX a noté que cette publication est du ressort de la Mairie et non du Conseil municipal. Cependant, il note plusieurs erreurs, comme dans le numéro de février où la Commune fait état de décision favorable à la traversée de la rade. Ce qui n'est pas le cas, puisque le plan d'aménagement du territoire a été refusé. En outre, une relecture des textes serait essentielle, vu quelques « maladdresses ». Un regard de professionnel est à envisager.

M HONEGGER confirme que Genthod Info est publié sous la responsabilité de la Mairie.

Mme UDRY rappelle qu'une commission ad hoc a été mise en place et pourrait parer à de telles situations.

M. MAZENOD précise que la Mairie a fait appel à des services professionnels pour la mise en page. Le choix des articles revient à l'Exécutif. Il est étonné, car les premières réactions à ce nouveau journal sont plutôt positives. Il est ouvert à des articles extérieurs, soit des Conseillers municipaux ou des habitants. Cependant, si un article est jugé irrecevable par l'Exécutif, il ne sera pas traité.

Mme UDRY demande de faire relire le contenu des textes par une personne extérieure pour éviter des tournures de phrases peu claires.

M. MAZENOD répète que la Mairie prend cette responsabilité.

M. FAVRE félicite la Mairie pour cette première nouvelle édition. Il y a, certes, des problèmes de sauts d'impression, notamment, mais il se dit plutôt satisfait.

#### **Taxe poubelle**

Mme UDRY signale qu'une taxe poubelle sur le canton de Vaud va entrer en vigueur au 1.1.2013. Il s'agit d'évaluer les conséquences désagréables que la Commune pourrait subir (dépôts sauvages de poubelles) et de réfléchir aux mesures à mettre en place. Elle propose que les commissions de l'environnement et de la sécurité y réfléchissent.

#### **Retards de courrier**

Mme UDRY remercie la Mairie de lui avoir fait parvenir une consultation sur les certificats d'utilisation des sols pour la commission de l'aménagement du territoire et du tissu économique. Cependant, elle signale un petit souci. Le document est parvenu à la Mairie le 4 avril et lui a été envoyé sous pli en date du 25 avril, en courrier B. Il lui est finalement parvenu le 1<sup>er</sup> mai. Le délai de réponse était fixé au 20 avril. Il lui semble qu'il devrait être possible de la contacter directement, elle peut passer à la Mairie ou le courrier peut être scanné et transmis par e-mail.

#### **Vélib**

Mme ISCH demande la position de la Commune concernant le Vélo libre service.

M. BAUMGARTNER répond que la commission génie civil et mobilité a refusé d'y participer.

#### **Poubelle promenade Lullin**

Mme MUTILLOD demande quand cette poubelle sera déplacée.

M. HONEGGER lui demande de poser cette question directement à la commission concernée.

#### **Remerciements**

Pour sa dernière séance en qualité de président du Conseil municipal, M. HONEGGER remercie les membres du Conseil municipal, ainsi que l'Exécutif. Il a particulièrement apprécié son ambiance conviviale, mais néanmoins sérieuse. La prochaine séance du Conseil municipal se tient le mardi 5 juin à 18h30.

La séance publique est levée à 22h30.

La secrétaire  
Fabienne UDRY

Le président  
Wolfgang HONEGGER